



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 4 juillet 2022, à 20h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darce et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Madame Roxanne Veilleux, greffière, assiste également à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 ;

4. Avis de motion

5. Adoption de règlement

5.1 *Règlement 22-R-215-1 modifiant le Règlement 18-R-215 relatif aux branchements desservis de la Ville de Richelieu ;*

6. Législation et administration

6.1 Lettre d'entente numéro 20 entre la Ville et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN – autorisation de signature ;

6.2 Octroi du mandat à la firme J. Dagenais, architecte + associés pour la réalisation des études sur les possibilités d'aménagement du futur hôtel de ville ;

6.3 Paiement de la facture de la firme Loranger Marcoux avocats S.E.N.C.R.L. ;

6.4 [Retiré] ;

6.5 Demande de contribution financière - Club Optimiste de Richelieu – contexte de la Covid-19 ;

6.6 Comité citoyen pour l'implantation de nouveaux logements abordables pour aînés sur le territoire de la Ville – délégation d'un membre du conseil municipal ;

7. Finances

7.1 Liste des déboursés du mois de juin 2022 ;

7.2 Rapport des engagements daté du 30 juin 2022 ;

7.3 Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'habitation du bassin de Chambly ;

7.4 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2021 ;

7.5 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2021 ;

7.6 Emprunt temporaire pour le *Règlement d'emprunt 21-R-143* et autorisation de signature du contrat de crédit variable auprès de la Caisse Desjardins de Rouville ;

7.7 Ajustement 2021 de la taxe d'eau et de la taxe d'assainissement des eaux ;

8. Travaux publics

- 8.1 TP2022-04 : travaux de rapiéçage mécanisé sur diverses rues du territoire de la Ville de Richelieu – octroi du contrat ;
- 8.2 Embauche d'un coordonnateur au Service des travaux publics ;
- 8.3 Démission de l'employé numéro 30-0112 ;

9. Urbanisme

- 9.1 Marché public de Richelieu – autorisation de la tenue de l'évènement ;
- 9.2 Comité consultatif d'urbanisme – nomination de trois nouveaux membres-citoyens ;
- 9.3 PIIA (rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial) : construction d'une nouvelle résidence - 202, 15^e avenue, lot 5 963 275 – 3^e proposition ;
- 9.4 PIIA (rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial) : déplacement et agrandissement d'une résidence - 200, 15^e avenue, lot 1 814 057 – 2^e proposition ;
- 9.5 PIIA (rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial) : construction d'une nouvelle résidence multifamiliale - 1141-1145, 2^e rue, lot 1 813 481 ;
- 9.6 Demande de modification au règlement de zonage – lot 4 673 186 – zone 209 ;
- 9.7 Acceptation des plans d'infrastructures pour la construction du prolongement de la conduite d'égout sanitaire et d'aqueduc – lot projeté numéro 6 465 468 ;

10. Sécurité publique

- 10.1 Démission de l'employé numéro 20-0625 ;
- 10.2 Départ volontaire à la retraite de l'employé numéro 20-0044 ;

11. Hygiène du milieu

12. Loisirs, vie communautaire et culture

- 12.1 Nomination des membres du comité de suivi – Municipalité amie des aînés (MADA) ;
- 12.2 Nomination d'une directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

13. Point(s) nouveaux

14. Remerciements

15. Période de questions

16. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-07-178

RÉSOLUTION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

- Retrait du point 6.4 : Appui à l'association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) monts et rivières de la Vallée du Richelieu dans sa demande de subvention.

Adoptée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

22-07-179 RÉSOLUTION **3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

Adoptée.

4. AVIS DE MOTION

5. ADOPTION DE RÈGLEMENT

22-07-180 RÉSOLUTION **5.1 RÈGLEMENT 22-R-215-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 18-R-215 RELATIF AUX BRANCHEMENTS DESSERVIS DE LA VILLE DE RICHELIEU**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge pertinent de mettre à jour certaines dispositions relatives aux branchements desservis de la Ville de Richelieu ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec présentation et dépôt du projet de règlement a été régulièrement donné le 6 juin 2022 par Luc Bélanger, conseiller;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Richelieu adopte le règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement 18-R-215 relatif aux branchements desservis par la Ville de Richelieu.*

Adoptée.

6. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

22-07-181 RÉSOLUTION **6.1 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 20 ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE RICHELIEU-CSN – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 20 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu - CSN et la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Frédéric Martineau, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, la lettre d'entente numéro 20 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu – CSN.

Adoptée.

22-07-182

RÉSOLUTION

6.2 OCTROI DU MANDAT À LA FIRME J. DAGENAI ARCHITECTE + ASSOCIÉS POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES SUR LES POSSIBILITÉS D'AMÉNAGEMENT DU FUTUR HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT

que la Ville souhaite évaluer les différentes possibilités quant à la relocalisation de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT

que la Ville a sollicité plusieurs firmes d'architectes afin d'obtenir des offres de services pour l'évaluation des différentes possibilités d'aménagement;

CONSIDÉRANT

l'offre de services de la firme J. Dagenais, architecte + associés, datée du 22 juin 2022 et portant le numéro ODS-2022-506, au montant de 12 250,00, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTTE l'offre de services de la firme J. Dagenais, architecte + associés, au montant de 12 250,00\$ taxes en sus;

AUTORISE monsieur Frédéric Martineau, directeur général, à signer l'offre de services ainsi que tout autre document donnant plein effet aux présentes;

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-12-000).

Adoptée.

22-07-183

RÉSOLUTION

6.3 PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA FIRME LORANGER MARCOUX AVOCATS S.E.N.C.R.L.

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture de la firme Loranger Marcoux, avocats S.E.N.C.R.L., portant le numéro 83678, au montant de 3 044,14\$, taxes incluses, datée du 10 juin 2022, pour l'évaluation du directeur général préalablement à l'obtention de sa permanence, à même le poste budgétaire 02-160-00-416.

Adoptée.

22-07-184

RÉSOLUTION

6.5 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB OPTIMISTE DE RICHELIEU – CONTEXTE DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT

la demande de contribution financière du Club Optimiste de Richelieu datée du 4 avril 2022;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal accorde une contribution financière de 15 000,00 \$ au Club Optimiste de Richelieu afin d'aider l'organisme à organiser de nouvelles activités destinées aux Richeloises et Richelois et en autorise le paiement à même le poste budgétaire 55-930-12-023 Réserve - Covid.

Adoptée.

22-07-185 RÉSOLUTION **6.6 COMITÉ CITOYEN POUR L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX LOGEMENTS ABORDABLES POUR AÎNÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE – DÉLÉGATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la formation d'un comité-citoyen pour l'implantation de nouveaux logements abordables pour aînés sur le territoire de la Ville de Richelieu ;

CONSIDÉRANT que le comité souhaite qu'un membre du conseil soit délégué à ce comité afin d'assurer une meilleure collaboration entre la Ville et celui-ci;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal délègue monsieur Claude Gauthier, maire, ou en son absence, le maire suppléant, à titre de membre du comité citoyen pour l'implantation de nouveaux logements abordables pour aînés sur le territoire de la Ville de Richelieu.

Adoptée.

7. FINANCES

22-07-186 RÉSOLUTION **7.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUIN 2022**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le paiement des comptes du mois de juin 2022 pour un montant de 225 778,90\$;

RATIFIE les chèques émis durant la période du mois de juin 2022, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés, pour un montant de 1 011 895,41\$.

Adoptée.

7.2 ... Le conseil municipal prend acte du dépôt, par la trésorière, du rapport des engagements daté du 30 juin 2022.

22-07-187 RÉSOLUTION **7.3 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU BASSIN DE CHAMBLY**

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le budget de l'Office municipal d'habitation du bassin de Chambly (003917) daté du 25 mai 2022 et portant le numéro d'approbation 0129.

Adoptée.

22-07-188 RÉSOLUTION **7.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du rapport financier et du rapport du vérificateur sur les états financiers pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2021, déposés par madame Geneviève Ross, trésorière de la Ville de Richelieu.

Adoptée.

7.5 ... Le maire fait état des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2021. Il prend soin d'ajouter que ce rapport sera diffusé sur le site internet de la Ville.

22-07-189

RÉSOLUTION

7.6 EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT 21-R-143 ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE CRÉDIT VARIABLE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise monsieur Claude Gauthier, maire, ou en son absence le maire suppléant, et madame Geneviève Ross, trésorière, ou en son absence, le trésorier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, le contrat de crédit variable soumis par la Caisse Desjardins et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution et permettre l'emprunt de 3 091 000,00\$ auprès de la Caisse Desjardins de Rouville.

Adoptée.

22-07-190

RÉSOLUTION

7.7 AJUSTEMENT 2021 DE LA TAXE D'EAU ET DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT

que la Ville de Richelieu veut ajuster le résultat réel pour 2021 de la taxe d'eau, soit un surplus de 62 581\$;

CONSIDÉRANT

que la Ville de Richelieu veut ajuster le résultat réel pour 2021 de la taxe d'assainissement des eaux, soit un surplus de 17 692\$;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le transfert aux réserves des sommes suivantes :

- Réserve d'améliorations du réseau d'aqueduc : la somme de 62 581\$ du poste budgétaire 55-991-12-000 au poste budgétaire 55-930-12-011;
- Réserve d'améliorations du réseau sanitaire : la somme de 17 692\$ du poste budgétaire 55-991-12-000 au poste budgétaire 55-930-10-000.

Adoptée.

8. TRAVAUX PUBLICS

22-07-191

RÉSOLUTION

8.1 TP2022-04 : TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ SUR DIVERSES RUES DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE RICHELIEU – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT

que la Ville a procédé à un appel d'offres public afin de recevoir des offres pour des travaux de rapiéçage mécanisé sur diverses rues de son territoire, conformément aux dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT

que sept (7) soumissions ont été reçues le 16 juin 2022 avant 11h00 et fait l'objet de l'ouverture, soit :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUMISSION
-------------------------------	---------------------------------

Pavages M.C.M. inc.	269 228,22\$
Pavage Axion inc.	289 647,95\$
Eurovia inc.	298 021,22\$
MSA Infrastructures inc.	299 355,81\$
Entreprises Michaudville inc.	309 587,43\$
Pier-Teck construction inc.	317 376,98\$
Pavage Maska inc.	333 253,16\$

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, en date du 21 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROIE le contrat pour des travaux de rapiéçage mécanisé sur diverses rues du territoire de la Ville de Richelieu à l'entreprise Pavages M.C.M. inc., pour un montant de 269 228,22\$, taxes incluses, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission;

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-12-000).

Adoptée.

22-07-192

RÉSOLUTION

8.2 EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, datée du 4 juillet 2022;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Frédéric Kubat, à titre de coordonnateur au Service des travaux publics, et ce, en date du 18 juillet 2022, et par le fait même, autorise monsieur Frédéric Martineau, directeur général, à négocier et à signer l'entente sur les conditions de travail entre monsieur Frédéric Kubat et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

22-07-193

RÉSOLUTION

8.3 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 30-0112

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de l'employé numéro 30-0112 de son poste de journalier au Service des travaux publics, et ce, en date du 17 juin 2022, et lui souhaite du succès dans ses projets futurs.

Adoptée.

9. URBANISME

22-07-194 RÉSOLUTION **9.1 MARCHÉ PUBLIC DE RICHELIEU –
AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT**

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours pour la tenue d'un marché public tous les jeudis soir dès le 11 août et ce, jusqu'au 13 octobre 2022;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la Ville est nécessaire en vertu de l'article 13.4 du *Règlement d'urbanisme 14-R-186*;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours à tenir un marché public tous les jeudis soir, du 11 août au 13 octobre 2022 inclusivement, sur le site de l'îlot paroissial.

Adoptée.

22-07-195 RÉSOLUTION **9.2 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –
NOMINATION DE TROIS NOUVEAUX MEMBRES-
CITOYENS**

CONSIDÉRANT que le *Règlement 10-R-151 concernant la constitution et le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme* prévoit que le comité doit être composé de deux élus municipaux, de cinq citoyens et de deux employés municipaux;

CONSIDÉRANT que les mandats de trois membres-citoyens sont, à ce jour, échus et ne peuvent être renouvelés;

CONSIDÉRANT que trois citoyens ont manifesté leur intérêt à remplacer les membres sortants;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal :

NOMME les personnes suivantes comme membre-citoyen du comité consultatif d'urbanisme :

- Madame Francine Fleury (volet résidentiel rural);
- Monsieur Michel Beaudoin (volet construction);
- Monsieur Serge Villeneuve (volet affaires);

REMERCIÉ messieurs Jean-Guy Talbot, Marc Constantineau et Jean-Pierre Audet pour leur implication au sein du comité consultatif d'urbanisme et leur souhaite du succès dans leurs projets futurs.

Adoptée.

22-07-196 RÉSOLUTION **9.3 PIIA (RAYON DE 30 MÈTRES D'UN BÂTIMENT
D'INTÉRÊT PATRIMONIAL) : CONSTRUCTION D'UNE
NOUVELLE RÉSIDENCE, 202, 15^E AVENUE, LOT
5 963 275 – 3^E PROPOSITION**

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 12 « Bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial », soit le 204, 15^e Avenue;

- CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par monsieur Charles Beaudin, arpenteur-géomètre et daté du 3 juin 2022;
- CONSIDÉRANT** les plans d'architecture préparés par la firme Claude Goyette architecture datés du 7 mars 2022;
- CONSIDÉRANT** le choix des matériaux et des couleurs déposé par le demandeur;
- CONSIDÉRANT** qu'une nouvelle modification architecturale concernant la couleur choisie pour la façade de cette nouvelle construction;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 15 juin 2022 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

22-07-197 **RÉSOLUTION** **9.4 PIIA (RAYON DE 30 MÈTRES D'UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL) : DÉPLACEMENT ET AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE, 200, 15^E AVENUE, LOT 1 814 057 – 2^E PROPOSITION**

- CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 12 « Bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres de bâtiments d'intérêts patrimoniaux », soit les 204, 15^e Avenue et 1450, 1^{ère} Rue;
- CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par monsieur Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, daté du 14 avril 2022 et portant le numéro de minute 38 621;
- CONSIDÉRANT** les plans d'architecture préparés par la firme GP G1 Plan;
- CONSIDÉRANT** le choix des matériaux et des couleurs déposé par le demandeur;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 15 juin 2022 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

22-07-198 **RÉSOLUTION** **9.5 PIIA (RAYON DE 30 MÈTRES D'UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL) : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE MULTIFAMILIALE, 1141-1145, 2^E RUE, LOT 1 813 481**

- CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 12 « Bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres de bâtiments d'intérêts patrimoniaux », soit les 1126 à 1130, 1^{ère} Rue et 1156, 1^{ère} Rue;
- CONSIDÉRANT** que la deuxième phase d'un projet de redéveloppement résidentiel sur le lot numéro 1 813 481, situé à l'arrière du

1141-1145, 2^e Rue, a été déposée à la Ville et que la Ville s'est déclarée favorable à sa réalisation;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à pouvoir utiliser le terrain pour un projet de construction intégré d'habitations multifamiliales comportant un total de trente-quatre (34) logements, dont vingt-deux (22) logements sont déjà construits;

CONSIDÉRANT que le comité a pris connaissance du document de présentation ainsi que des plans déposés par le promoteur *9414-7766 Québec Inc.*;

CONSIDÉRANT la recommandation du 15 juin 2022 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu que le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

Madame Jo-Ann Quérel demande le vote.

Votes pour : 4
Votes contre : 2

Adoptée.

22-07-199

RÉSOLUTION

9.6 DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – LOT 4 673 186 – ZONE 209

CONSIDÉRANT qu'un projet pour l'agrandissement et la rénovation de l'entrepôt situé au 687C, rue Martel a été déposé aux bureaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le demandeur y exploite présentement une entreprise de terrassement;

CONSIDÉRANT que l'usage E-1 : construction et terrassement n'est pas permis dans la zone 209, mais que le demandeur bénéficie de droits acquis pour son usage;

CONSIDÉRANT qu'une modification au *Règlement d'urbanisme 14-R-186* est nécessaire afin d'ajouter l'usage E-1 : construction et terrassement et de permettre au demandeur de réaliser le projet de rénovation et d'agrandissement tel que déposé;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge que la modification demandée, soit l'ajout de l'usage E-1 dans la zone 209, n'est pas appropriée pour ce secteur dû à sa proximité avec le secteur résidentiel et le parc de l'Étang;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu que le conseil municipal se déclare non favorable à la demande de modification au règlement de zonage telle que présentée.

Monsieur Luc Bélanger demande le vote.

Votes pour : 5
Vote contre : 1

Adoptée.

22-07-200

RÉSOLUTION

9.7 ACCEPTATION DES PLANS D'INFRASTRUCTURES POUR LA CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC – LOT PROJETÉ NUMÉRO 6 465 468

CONSIDÉRANT

qu'un projet pour la construction de douze triplex en bordure de chemin de Marieville a été déposé par Guilmain Design et accepté par le conseil municipal lors de la séance du 15 novembre 2021 (résolution 21-11-269);

CONSIDÉRANT

que les nouveaux logements seront desservis par le prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc construit par Guilmain Design et qui sera cédé à la Ville, une fois les travaux achevés;

CONSIDÉRANT

que Shellex groupe conseil inc. a déposé le plan d'ingénieur daté du 4 avril 2022 et portant le numéro 02-04544-C-01, montrant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT

que la capacité des infrastructures d'assainissement des eaux et des infrastructures sanitaires est suffisante pour recevoir les eaux et les rejets supplémentaires;

CONSIDÉRANT

que le projet soumis pour le prolongement de la conduite d'égout sanitaire et d'aqueduc ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE Guilmain Design et son représentant, Shellex groupe conseil inc., à déposer au *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MELCC) une demande d'autorisation en vue de construire les infrastructures ci-haut mentionnées;

CONFIRME que le projet de prolongement de rue est prévu dans le plan de gestion des débordements de la Ville.

Adoptée.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

22-07-201

RÉSOLUTION

10.1 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 20-0625

CONSIDÉRANT

la lettre de démission de l'employé numéro 20-0625 datée du 6 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de l'employé numéro 20-0625 de son poste de pompier, et ce, en date du 14 juin 2022, et lui souhaite du succès dans ses projets futurs.

Adoptée.

22-07-202

RÉSOLUTION

10.2 DÉPART VOLONTAIRE À LA RETRAITE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 20-0044

CONSIDÉRANT

la lettre de départ volontaire à la retraite de l'employé numéro 20-0044;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

PREND ACTE du départ volontaire à la retraite de monsieur Yves Dérageon, en date du 24 juin 2022;

REMERCIE celui-ci pour les excellents services rendus à titre de brigadier scolaire;

TRANSMET les meilleurs souhaits de retraite à monsieur Dérageon.

Adoptée.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURE

22-07-203

RÉSOLUTION

12.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT

l'adoption par le conseil municipal de la *Politique familiale MADA* (Municipalité amie des aînés) et de son *Plan d'action 2021-2024* lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 (résolution 21-09-221);

CONSIDÉRANT

qu'un comité doit être formé afin d'assurer le suivi de l'application du *Plan d'action 2021-2024* de la *Politique familiale* dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA);

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal nomme les personnes suivantes à titre de membre du comité de suivi de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) :

- Madame Jo-Ann Quérel;
- Monsieur Réjean Dragon;
- Madame Fany Tremblay;
- Madame Johanne Caissy;
- Madame Marianne Bombardier;
- Monsieur Paul Grondin.

Adoptée.

22-07-204

RÉSOLUTION

12.2 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT

que madame Fany Tremblay exerce la fonction de coordonnatrice adjointe aux loisirs et communications depuis le 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT

l'adoption du nouvel organigramme de l'appareil administratif de la Ville de Richelieu lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022 (résolution 22-05-114);

CONSIDÉRANT

qu'une appréciation de la prestation de travail, de l'autonomie décisionnelle et du sens du jugement a été faite par le directeur général;

CONSIDÉRANT

la recommandation du directeur général, monsieur Frédéric Martineau;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

NOMME madame Fany Tremblay à titre de directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce, dès le 29 août 2022;

AUTORISE monsieur Frédéric Martineau, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'amendement au contrat de travail entre la Ville de Richelieu et madame Fany Tremblay.

Adoptée.

13. POINT(S) NOUVEAU(X)

14. REMERCIEMENTS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

22-07-205

RÉSOLUTION

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que la séance soit levée à 21h24.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Moi, Geneviève Ross, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Trésorière

Claude Gauthier
Maire

Roxanne Veilleux
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.